Bulletin municipal

Bessins

2017

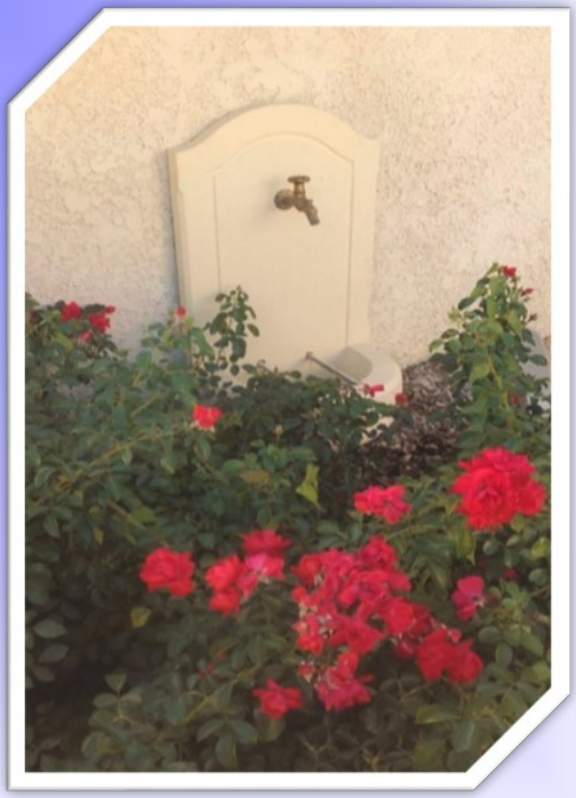

VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2017

En ce début d'année 2017, élus, chef de corps des pompiers, présidents d'associations, bénévoles et habitants de la commune se sont rassemblés dans la salle communale pour cette sympathique cérémonie. En présentant les vœux à l'ensemble des participants le Maire a tenu à remercier tout ceux qui participent à la vie de notre commune, puis il a indiqué les principaux travaux qui ont été réalisés en cours d'année :

- Réparation des chemins communaux
- Travaux d'accessibilité à l'intérieur du cimetière
- Changement d'une conduite d'eau potable au Puits St Ange
- Aménagement d'une aire de stationnement au centre du village

Pour 2017, le Maire a indiqué les travaux qui devront être réalisés : sur les bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, réparation du mur du cimetière et réfection de la cloche.

Cette sympathique cérémonie s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

SOMMAIRE

Le mot du Maire

La vie communale

- *Le budget*
- *A u fil des conseils*
- *Infos diverses*
- *Rencontre avec les habitants*
- *En suivant les travaux*
- *Elagage*
- *Divagation des chiens*
- *Ordures ménagères*
- *Les écoles*

La vie locale

- *La mondée*
- *Pâques*
- *Le pique nique*
- *Le 11 novembre*
- *La crèche*
- *Noël*
- *Club du Puits St Ange*
- *Infos aux propriétaires de parcelles forestières*
- *Stop aux dépôts sauvages*

Le coin des associations

- *ADMR / SIRCO*
- *Bibliothèque intercommunale LE LUTRIN*
- *Pompiers Chevrières/ Murinais*
- *Pompiers Roybon*
- *Garderie Périscolaire*
- *Cantine scolaire*
- *APE*

Infos Intercommunales

- *S.M.V.I.C (nouvelle intercommunalité)*
- *Projet éolien Dionay*
- *Maison de la santé*
- *L'espace enfance*

Etat civil

Le Mot du Maire

Fidèle à son rendez-vous annuel,, notre bulletin communal vous permettra de découvrir page après page, les principaux évènements et temps forts de notre commune en 2017.

Tout d'abord que soient remercier les nombreuses personnes qui participent tout au long de l'année à la vie de notre commune : élus, bénévoles qui apportent une aide précieuse à la vie locale , au fonctionnement de nombreux services notamment scolaire et enfin notre personnel qui, avec dévouement, accomplit ces tâches.

Le premier semestre 2017 a été marqué par une vague de changements voulus par le législateur :

- D'abord au niveau local, notre Communauté du Pays de Saint Marcellin s'est regroupée au 1er janvier 2017, avec celles du canton de Vinay et de Pont En Royans, pour devenir **: *Saint Marcellin Vercors Isère Communauté*** regroupant 47 communes et 43853 habitants.
- Puis élection d'un nouveau Président de la République : Emmanuel MACRON, d'une nouvelle députée sur la circonscription : Elodie JACQUIER LAFORGE.

Tout au long de l'année 2017 notre commune a réalisé, dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint les investissements qui s'avéraient nécessaires : rénovation extérieure du mur du cimetière, aménagement intérieur du cimetière, réparation des bâtiments communaux ainsi que la petite cloche de l'église.

Pour 2018, d'autres investissements s'avéreront nécessaires notamment pour la voirie.

De plus nous allons devoir gérer le transfert obligatoire de la gestion de l'eau à la communauté de commune pour le 1er janvier 2019. Cette perte de compétence regrettable, aura pour conséquence d'augmenter le prix de l'eau qui, pour notre commune, était particulièrement bas et qui n'avait pas évolué depuis de nombreuses années….

Enfin pour terminer, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018 ainsi qu'une bonne santé.

Le budget communal

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Approuvés à l'unanimité par les élus

Fonctionnement de la commune		Investissement de la commune	
Recettes :	**131 829.02 €**	Recettes :	**50 027.15 €**
Dépenses :	**85 031.45 €**	Dépenses :	**122 595.15 €**
Résultat :	**46 797.57 €**	Résultat :	**- 72 568.00 €**

Après affectation des résultats à l'ensemble des comptes des exercices précédents, il ressort un excédent cumulé de **55 0740.12 €** qui sera reporté sur le budget 2017.

Budget eau : fonctionnement		Budget eau : investissement	
Recettes :	**10 738.14 €**	Recettes :	**8 416.53 €**
Dépenses :	**12 472.33 €**	Dépenses :	**25 165.69 €**
Résultat :	**- 1 734.19 €**	Résultat :	**- 16 749.16 €**

Après affectation des résultats les comptes font apparaitre un excédent cumulé en fonctionnement de **4 339.78 €** et en investissement de **89 090.52 €**

Evolution du budget fonctionnement depuis 2007

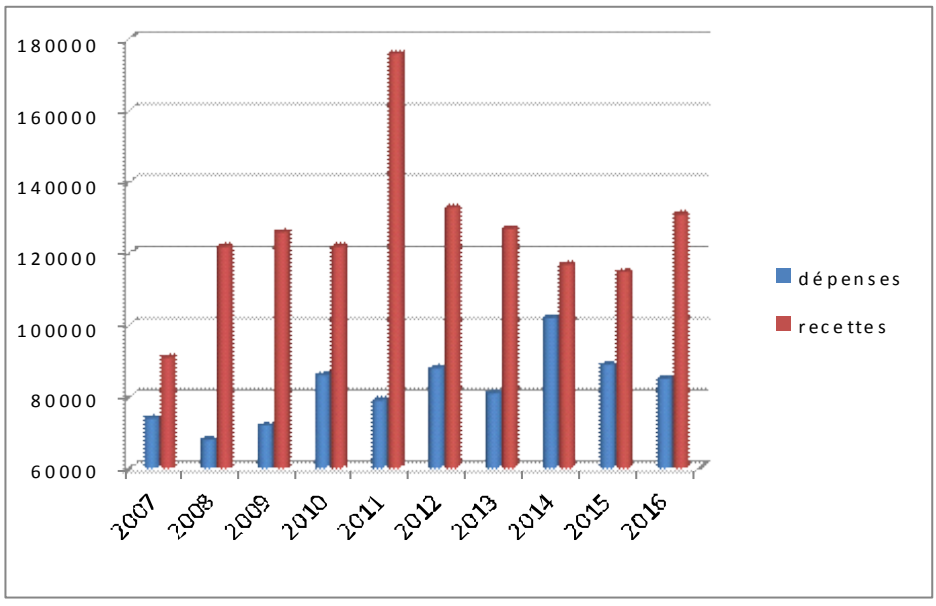

Les principales recettes proviennent essentiellement des dotations de l'état et du département de l'Isère (60% en 2016) des impôts locaux (20% en 2016) et des revenus de locations et d'autres produits (20% en 2016).

Les dépenses sont destinées à financer principalement les dépenses générales de la commune, l'entretien de la voierie, le fonctionnement des écoles, de la cantine et de la garderie.

Une gestion serrée s'impose chaque année afin de pouvoir dégager des excédents nécessaires à l'investissement.

COUP D'ŒIL SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2017 VOTEES PAR LES ELUS

Fonctionnement

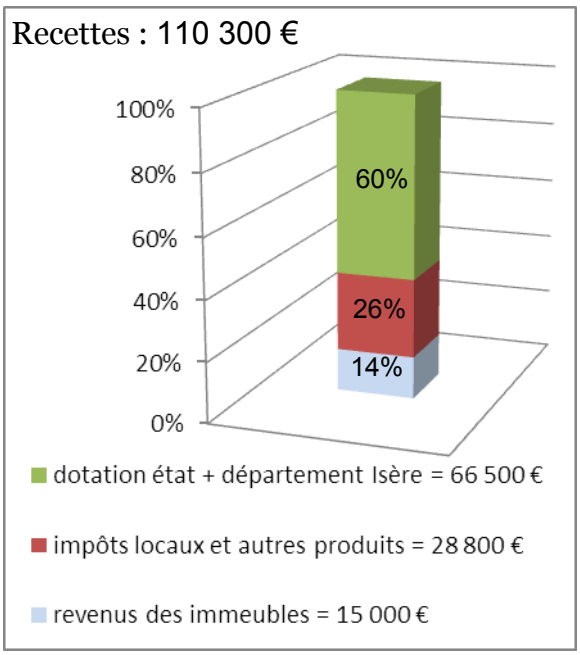

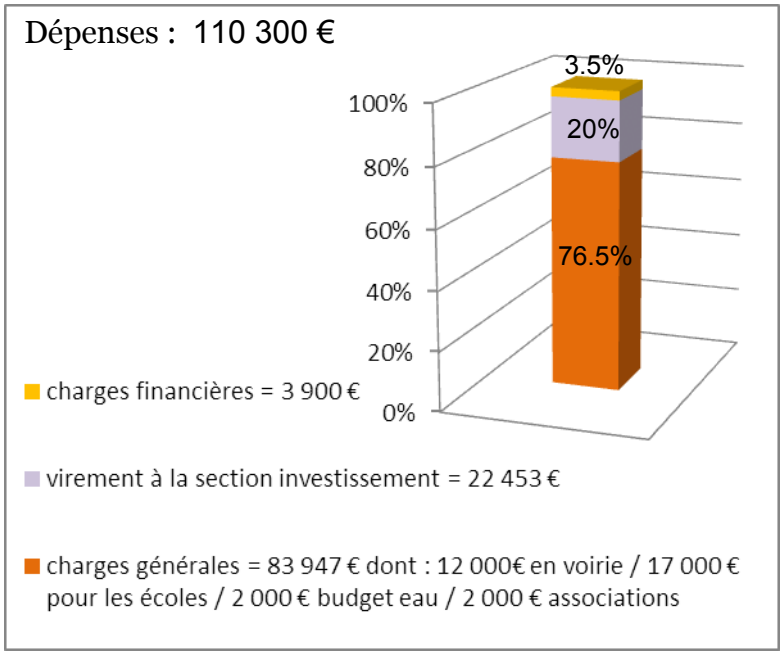

Chaque année, la construction du budget est un exercice qui conduit à trouver le meilleur équilibre entre les dépenses et les recettes afin de dégager les excédents nécessaires à l'investissement.

Depuis plusieurs années tout en répondant aux besoins essentiels de la commune : fonctionnement général des écoles, entretien de la voirie, notre gestion rigoureuse a permis de dégager un excédent représentant 25% du budget annuel.

Les principales dépenses en investissement prévues : 63 800 €

- Achat et installation d''un ordinateur 2 800 €
- Travaux sur voirie 12 000 €
- Réparation d'une cloche de l'église 12 000 €
- Réparation et drainage du mur extérieur (côté Nord) du cimetière 20 000 €
- Fin des travaux d'aménagement intérieur du cimetière 7 000 €
- Remplacement des fenêtres du logement au-dessus de la mairie 7 000 €
- Aménagement d'un local technique (stockage du matériel communal) 3 000 €

Ces investissements seront financés par les excédents des budgets précédents et des subventions.

Le budget communal

PREVISION BUDGET EAU 2017

Fonctionnement

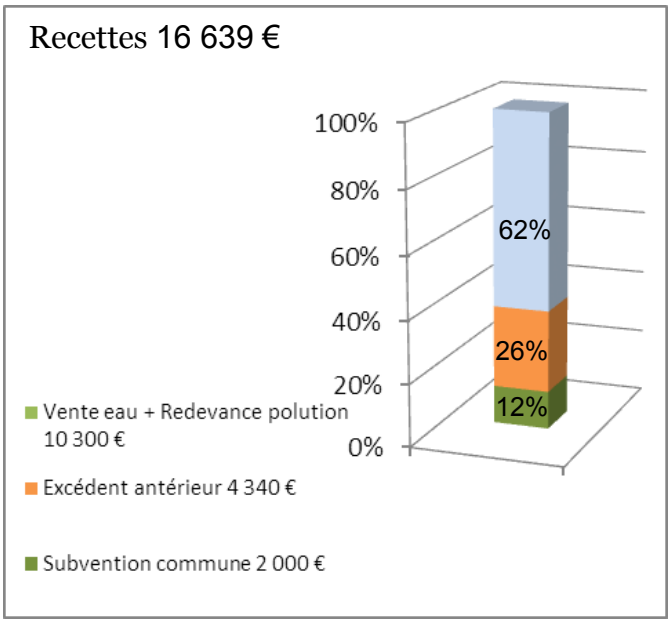

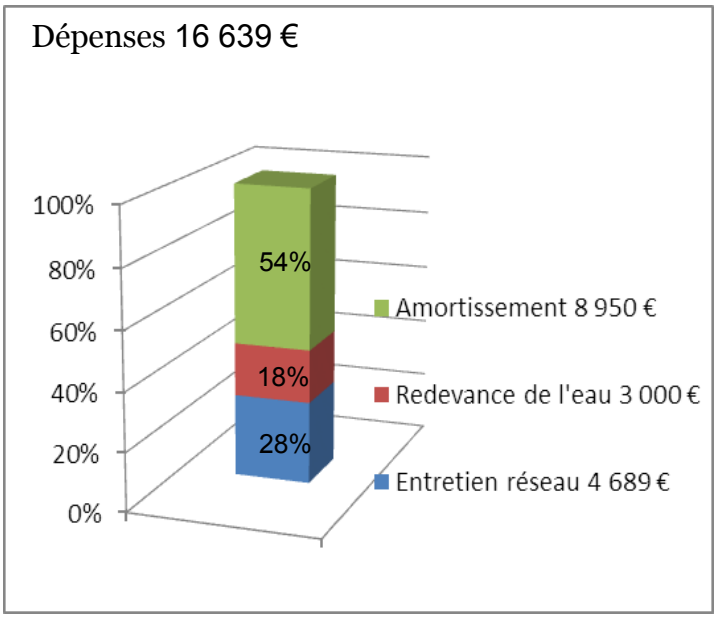

Investissement

Dépenses prévues 30 000 € achat de matériel :

Pompe thermique, groupe électrogène, détecteur de métaux (bouche à clés), nettoyeur haute pression…

<u>Du nouveau pour l'eau :</u>

Depuis de nombreuses années la gestion de l'eau était assurée par la commune de Bessins, c'est elle qui entretenait les réseaux, qui effectuait les réparations nécessaires et qui fixait le prix de l'eau.

A partir de 2019, pour l'ensemble des communes, la gestion de l'eau sera obligatoirement assurée par la communauté de communes qui devra créer un nouveau service.

Pour le financer, progressivement jusqu'en 2024, le prix de l'eau de Bessins qui était particulièrement bas devra être porté comme pour l'ensemble des communes à 1.06 € par m3 et 84 € par abonnement, alors qu' aujourd'hui à Bessins le prix établi depuis de nombreuses années était de 0.61 € par m3 et 65 € par abonnement.

Au fil des conseils

Taux d'imposition :

Le maire propose de reconduire les taux des années précédentes qui n'ont pas évolué depuis 10 ans, accepté à l'unanimité par les élus.

Taxe d'habitation **7.45 %**

Taxe foncière non bâtie **41.94 %**

Taxe foncière bâtie **7.38 %**

Nom de la nouvelle intercommunalité

Depuis le 1er janvier 2017, les communautés de communes des cantons de St Marcellin, Vinay et Pont en Royans ont fusionné.
Aujourd'hui il convient de se prononcer sur le nom proposé pour cette nouvelle intercommunalité :
St Marcellin Vercors Isère Communauté
Pour : 4 Contre : 1 Abstention : 2

Travaux sur fondations dégradées du mur extérieur du cimetière

Le maire indique que les fondations extérieures du mur du cimetière côté nord, sont très largement dégradées sur toute la longueur et qu'il apparait urgent d'effectuer des travaux. Cette dégradation est apparue ces dernières années notamment par des travaux agricoles qui, réalisés à 50 cm des fondations, ont creusé une grosse rigole profonde d'au moins 50cm. En cas de pluie l'eau qui stagne dans cette profonde rigole contribue à fragiliser la stabilité du mur, qui en de nombreux endroits, présente d'importantes dégradations.
A l'unanimité les élus autorisent le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès des entreprises, du propriétaire du terrain, du locataire et des assurances, afin de pouvoir réaliser les travaux de réparations des fondations du mur du cimetière dans les meilleurs délais.

Travaux d'aménagement intérieur du cimetière

Afin de poursuivre l'aménagement intérieur du cimetière, les élus se prononcent à l'unanimité pour la reprise de 8 sépultures inhumées depuis de nombreuses années en terrain commun. Le Maire rappelle que les corps inhumés seront placés dans l'ossuaire communal. De plus, il indique que, même s'il n'y a pas d'obligations réglementaires, les familles en seront informées.

Travaux de rénovation de l'appartement de l'ancienne école

Il apparait nécessaire de changer l'ensemble des fenêtres de l'appartement de l'ancienne école.
Les élus à l'unanimité autorisent le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour faire effectuer les travaux à l'entreprise qui fera la meilleure proposition.

Panneaux photovoltaïques

Le maire fait part d'une étude réalisée par le SEDI et l'AGEDEN qui permet de mesurer l'impact économique et écologique de l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de nos bâtiments communaux (Eglise, Cure, ancienne Ecole).
Si l'approche économique peut paraître intéressante malgré de lourds investissements, l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'Eglise pose de nombreuses questions au niveau de l'esthétique, au niveau architectural ainsi qu'au niveau du patrimoine religieux à conserver.

Au fil des conseils

Nos bois communaux :

Suite à la proposition de l'ONF d'effectuer des travaux pour délimiter le domaine forestier, le conseil ne donne pas suite à cette suggestion, les travaux seront effectués bénévolement par des élus et des habitants de la commune.

De plus, après plusieurs rencontres avec les responsables de l'ONF, il a été convenu que la parcelle n°15 sera réservée à l'affouage, les parcelles 16, 17 et 27 seront destinées à la vente.

Coupes affouagères :

Suite aux inscriptions, il a été attribué pour 2017/2018 :

Lot n°1 : Monbarbon François-Xavier

Lot n°2 : Mounier Véhier André

Lot n° 3 : Rimet-Meille Bernard

Après visite sur le terrain chaque coupe a été estimé à : 250 €

Autres décisions du conseil municipal :

- Location de la salle communale au 1er janvier 2018 :

Du 1er octobre au 30 avril = 140 € par jour

Du 1er mai au 30 septembre = 100 € par jour

Caution = 350 €

- Facturation de l'eau aux propriétaires bailleurs :

Afin de se prévenir des impayés d'eau des locataires qui quittent leur logement en cours d'année, il a été décidé que la prochaine facture annuelle de 2018 sera réglée par le propriétaire.

- Renouvellement de la convention de mise à disposition : l'agent administratif (secrétaire) conclut avec la mairie de Saint Antoine jusqu'au 30 juin 2020.

Rythme scolaire: retour à la semaine des 4 jours

Les parents d'élèves des communes de Chevrières, St Appolinard , Murinais et Bessins ont souhaité, à une grande majorité, revenir à la semaine de 4 jours. Les élus de la commune et les membres du conseil d'école vont faire les démarches nécessaires auprès de l'académie pour que cette dérogation soit effective à la prochaine rentrée scolaire de 2018.

Terrain communal :

La commune possède une parcelle de terrain (A254) d'une surface de 42 ares appelée « champ de la cure ». L'exploitant faisant valoir ses droits à la retraite, les élus décident pour 2018 de ne pas louer cette parcelle et de la faire entretenir.

Infos diverses

Déneigement :

Une tâche pas toujours facile…

Plus de peur que de mal:
notre déneigeur a eu quelques sueurs froides, ce premier jour de décembre , lorsque son tracteur a failli glisser en contrebas de la route du Michaud. Spontanément 3 agriculteurs ont apporté leur aide avec leur tracteur pour redresser la situation de l'engin en mauvaise posture.
Le déneigement de nos routes effectué par un agriculteur de notre commune est une tâche pas toujours facile à réaliser.

Heureusement, il ne s'agit que du panneau de l'entrée du village accroché par un engin agricole qui l'a mis à terre.

Notre commune est restée sans nom pendant plusieurs jours, elle est surtout restée sans voix car les responsables des faits ont refusé de réparer les dégâts.

Les élus ont dû, sans frais pour la commune, redresser la situation.

Et, "Bessins" a retrouvé la bonne hauteur qui a toujours été la sienne!

Mohamed Tambo

Touareg

Rencontre avec les habitants

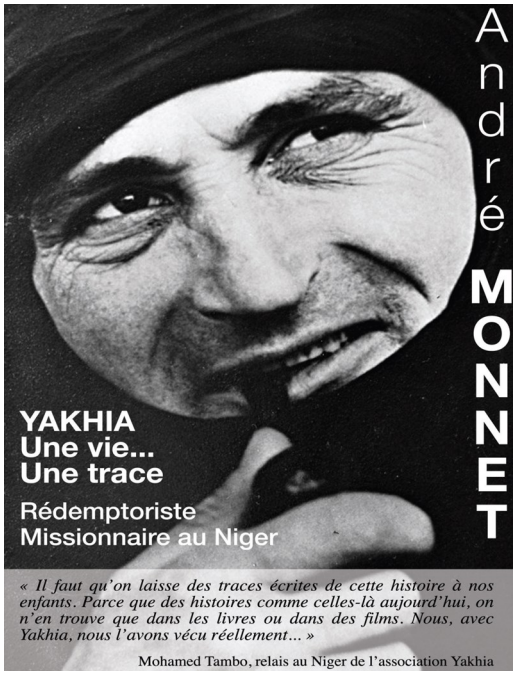

André Monnet

figure locale Bessinoise

En mai, la présidente de l'association Yakhia, Marie–Hélène Roche, a convié les habitants de Bessins à venir rencontrer Mohamed Tambo, touareg, coordinateur des projets de l'association au Nord-Niger. Elle a aussi voulu rendre hommage au missionnaire, André Monnet, enfant du pays, qui a œuvré au Niger où il a été surnommé Yakhia. Marie Hélène, nièce du prêtre, a donné ce nom à l'association qu'elle a créée, pour prolonger l'action de son oncle dans la zone d'Agadez. Le maire, Aimé Lambert, a été heureux d'accueillir une soixantaine de personnes curieuses de connaître l'action de l'association. Ensuite, un film a montré le pays où l'association œuvre depuis 12 ans. Mohammed Tambo a apporté des commentaires sur les réalités de son pays.

En suivant les travaux

NOTRE DOYENNE

Notre vieille dame habituée à se faire entendre du haut de son clocher n'a rien perdu de sa jeunesse.

Portée au fonts baptismaux par son parrain Jean De La Croix, Seigneur de Chevrières et Marquis d'Ornacieux en 1649, elle a, durant ses 368 années gardé le même timbre de voix pour rythmer les journées de travail, et annoncer aux habitants de la commune différents événements : offices, mariages religieux, décès.

Dernièrement, elle est sortie de son clocher et s'est laissée glisser tranquillement à l'aide d'une corde pour rejoindre, pendant quelques jours, une équipe de spécialistes bien décidés à lui protéger ses cordes vocales pour encore quelques siècles.

De retour le 15 décembre, c'est avec plaisir que nous l'avons accueillie dans ses habits de jeunesse, bien impatiente de remonter dans son clocher et de faire entendre sa belle voix.

En suivant les travaux

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Durant l'année 2017, les travaux d'aménagement du cimetière ont été terminés.

La reprise de neuf tombes a été effectuée, libérant ainsi de nombreuses places pour les futures inhumations.

Par ces travaux, aujourd'hui, notre cimetière a un autre visage où les emplacements sont clairement définis par de nouvelles allées qui permettent une meilleure accessibilité.

Sur l'ossuaire, placé à l'entrée du cimetière, les noms correspondant aux défunts des tombes reprises, ont été inscrits.

En suivant les travaux

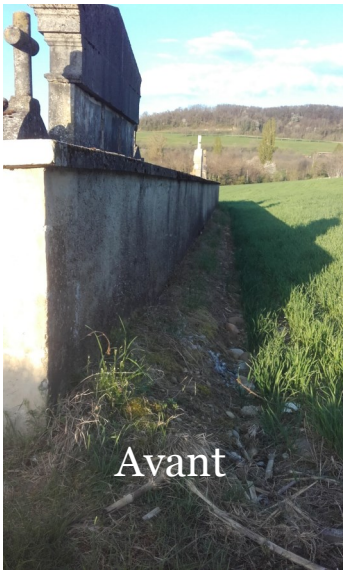

Travaux de drainage
devant le cimetière
et sur le mur côté Nord

Travaux divers

- Remplacement des fenêtres du logement au-dessus de la mairie
- Curage et débouchage de la traversée du chemin du Michaud
- Dans le regard, à proximité du point propre :

  remplacement d'une vanne de section sur l'alimentation d'eau du cimetière et réparation de fuite d'eau sur la vanne d'alimentation principale du village

Achat de matériel pour l'entretien et les réparations d'urgence du réseau d'eau et des bâtiments communaux

- Pompe thermique, groupe électrogène, détecteur de métaux (bouche à clés), nettoyeur haute pression…

Elagage

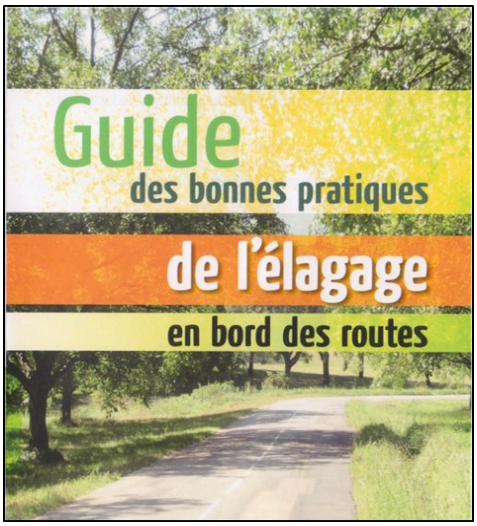

A tous les propriétaires

Merci de bien vouloir respecter cette règlementation :

Pour sécuriser la circulation sur nos routes des véhicules de type léger, lourd et services d'urgence

Pour préserver et protéger les lignes électriques et téléphoniques

Dans le cas contraire, la commune se verra obligée de faire faire l'élagage,

« ceci à la charge des propriétaires »

<u>Bon à savoir:</u> Ceux qui "en l'absence d'autorisation auront établi ou laissé croître des haies ou des arbres à moins de 2 m de la limite du domaine routier" sont passibles d'une amende de 5éme classe (R 116-2 du code de la voierie routière et L 2212-2-2 du CGCT)

Divagation des chiens

Très souvent, des habitants de la commune nous signalent que des chiens divaguent sur les voies publiques ou à proximité des habitations.
Il est rappelé aux propriétaires de surveiller leurs animaux, qui, laissés sans surveillance, peuvent faire courir des risques auprès des habitants et des passants.
La réglementation en vigueur sanctionne fortement les propriétaires qui laissent divaguer leurs animaux et le Maire est tenu de la faire appliquer pour assurer la tranquillité et la sécurité des personnes.

Pour rappel:

les aboiements intempestifs parfois insupportables nuisent à la tranquillité du voisinage.

Afin de respecter le bien être de chacun, il existe des solutions pour limiter la gène tel que collier anti-aboiement etc ....

Merci de votre compréhension

Ordures ménagères

Afin de faciliter un meilleur recouvrement des factures la Communauté de Commune a décidé que les factures d'ordures ménagères seront payées, comme auparavant, en même temps que les impôts fonciers, la redevance incitative, pourtant plus juste, a dû être abandonnée **: le montant des impayés compromettait l'équilibre financier du SMICTOM.**

DE NOUVELLES CONSIGNES DE TRI.

Depuis le 1er juin, tous les emballages, sans aucune exception, sont à déposer dans les conteneurs jaunes. Finies donc nos hésitations face au tri des déchets ! Tout devient plus simple : pots, barquettes, tubes, dosettes, films, sachets, blisters en plastique rejoignent désormais les filières de recyclage des plastiques avec les bouteilles et les flaconnages.

Ça devient beaucoup plus simple !

Désormais plus de casse-tête. Il suffit juste de respecter 4 règles très claires :

- Mettons tous nos emballages dans le conteneur jaune !
- Pensons à bien les vider, inutile de les laver.
- Déposons-les en vrac (pas dans un sac) dans le conteneur jaune.
- Continuons à trier et à déposer nos papiers dans les conteneurs bleus et nos verres dans les conteneurs verts.

Alors, plus aucune hésitation, le tri on s'y met tous à fond !

Les écoles

Maternelles Chevrières

CP—CE1–Murinais

CE1-CE2 St Appolinard

CE2-CM1-CM2 Chevrières

Les écoles

BESSINS / MURINAIS / SAINT APPOLINARD / CHEVRIERES

Cette année encore, le Regroupement Pédagogique Intercommunal se compose de six classes, avec une directrice pour chaque village, les élèves sont répartis en trois écoles :

- Deux classes de Maternelle à Chevrières :

29 enfants en petite et moyenne sections avec Marie Florence BITH institutrice et Marie Gabrielle HUGONIN (ATSEM).

29 enfants en moyenne et grande sections, avec Sandrine BUSI institutrice et Rose CATALDO (ATSEM).

- Deux classes de cycle 3 à Chevrières :

22 enfants en CE2/CM1, avec Laurie MARTIN et Stelly RATGRIS.

22 enfants en CM1/CM2 avec Sylvie PARIS et Philippe SORANZO.

- La classe de Murinais :

21 enfants en CP/CE avec Sandra HOT.

- La classe de Saint Appolinard :

22 élèves avec Marie Pierre COHET et Laurent PATIN.

Chaque village continue d'accueillir,

à tour de rôle, les conseils d'école.

La mondée

Notre troisième mondée a encore attiré beaucoup de monde.

C'est dans une ambiance joyeuse que tout en travaillant les participants ont pu échanger leurs anecdotes durant l'après-midi.

Mondée suivie en soirée du repas convivial , la « choucroute » faîte de courges, a surpris plusieurs personnes, mais elle a régalé tout le monde.

Nous remercions la Famille Garcin de son aide précieuse lors de cette journée.

Prochaine mondée

le 20 janvier 2018

Pâques

Les enfants s'étaient déplacés en grand nombre cette année pour la cueillette des œufs au centre du village.

Une fois le partage effectué, tous les enfants sont repartis satisfaits de leur matinée.

Rendez-vous l'année prochaine .

Le pique nique

De nombreux Bessinois ont participé à cette journée toujours très ensoleillée.

En matinée, le groupe de marcheurs a découvert La Voie du Tram, les enfants ont particulièrement apprécié la traversée du tunnel.

Après l'effort, un réconfort bien mérité, les attendait à la Croix de Mouze.

Un pique-nique tiré du sac a réuni tout le monde sous les arbres des Chambarans.

L'après-midi s'est déroulée dans la bonne humeur, en discussions, jeux de boules, promenades à vélo et cabanes dans les arbres...

Prochain rendez vous le 24 juin 2018

Le 11 novembre 2017

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée cette année pour le 99ème anniversaire de la fin des conflits.

Chaque enfant de Bessins a déposé une fleur en souvenir des quatorze soldats tombés sur le champ de bataille durant cette guerre.

La crèche

Cette année encore, la crèche s'est installée dans l'aile droite de la nef de l'église, avec quelques santons supplémentaires.

La messe d'inauguration du 10 décembre a réuni de nombreux participants.

La chorale de la paroisse du Sud Grésivaudan répond toujours présente pour célébrer cet événement avec des chants nouveaux répétés par André Petit qu'accompagne, avec brio , Jean de Castellane.

Nouvelle Sainte Famille et nouvel Enfant Jésus.

Les bergers étaient nombreux cette année pour accueillir les visiteurs venus voir ou revoir les 150 santons accourus sur les « bancaous ».

Merci à tous ceux qui participent : mousse, feuillages, transports, installation, aides sur place et permanences.

Noël

Journées bricolage parents enfants pour la préparation et la décoration de la salle communale et du sapin de Noël.

Les petites mains sont au travail...

De nombreux Bessinois et Bessinoises, petits et grands se sont déplacés pour l'animation du 23 décembre, suivie d'un goûter préparé par les parents.....

Noël

Visite chez nos anciens

Ce 23 décembre, c'est pas moins de 17 colis qui ont été distribués par les élus, heureux de partager un moment de convivialité avec tous ces Bessinois qui ont beaucoup de souvenirs à raconter.

Nouvelle illumination

CLUB DU PUITS ST ANGE

L'assemblée générale s'est tenue le 19 janvier 2017, en présence de Mr FERLAY, maire de Saint Appolinard, de Mr LAMBERT, maire de Bessins et de nombreux adhérents.

Le nouveau bureau a été constitué comme suit :

Présidente : JOURDAN Bernadette

Vice présidente : BUIS Denise

Trésorier : VOUREY Roland

Secrétaire : GOUT Odile

Membres actifs : ARGOUD Henri, DETROYAT André, EFFANTIN Thérèse, CARRE Solange, IZERABLE Paulette, JOURDAN Yolande, PICARD Jean Pierre, VIVIER André, VIVIER Michel et REVOL Robert.

Nos réunions ont toujours lieu : Le 2ème jeudi du mois à Bessins à la salle communale et le 4ème jeudi du mois à Saint Appolinard à la salle des fêtes, elles sont précédées d'un pique-nique, et suivies l'après-midi de détente avec jeux divers.

Nos loisirs :

- Tous les lundis après-midi : marche départ à 14h du parking de la salle des fêtes de Saint-Appolinard.
- La mondée traditionnelle où plus de 120 personnes ont participé dans la joie et la bonne humeur et ont pu apprécier l'excellent casse-croûte.
- Théâtre et cinéma : De nombreux adhérents ont assisté à la comédie de la Bartifelle, ainsi qu'au festival du film de montagne à Autrans.

Nos repas :Inter-clubs : chevreau, grenouilles, gibier, anniversaires et repas de fin d'année, avec toujours autant de succès.

Le 14 décembre nous avons fêté les 40 ans du club, en même temps que le repas de fin d'année.

Nos concours :2 concours de coinche — pétanque le 21 avril avec 112 doublettes et le 5 septembre avec 92 doublettes, 3 triplettes ont participé au concours départemental à Saint Jean De Bournay.

Nos voyages : En mai, sortie à Villars Les Dombes, puis en septembre voyage de 6 jours aux lacs italiens. Séjour inoubliable apprécié par tous les participants

Dates à retenir :

Le 18 janvier 2018 : Assemblée générale et le 26 janvier : la traditionnelle mondée à Saint Appolinard.

La présidente et tout le conseil d'administration remercient tous les adhérents et les bénévoles.

Ils ont une pensée pour les personnes qui nous ont quittés cette année

Propriétaires de parcelles forestières (Isère), ce document est fait pour vous !

Reprenant les principaux éléments de la règlementation en vigueur, le tableau ci-dessous vous permettra d'y voir plus clair pour exploiter vos bois en toute légalité.

Ma forêt...	Type de coupe	Formalité à remplir
...possède un Plan Simple de Gestion (PSG)[1]	Coupe **conforme au PSG ou destinée à la consommation personnelle** (petits volumes : bois de chauffage, piquets...)	Aucune formalité = Coupe libre
	Coupe **non conforme au PSG mais urgente**	Demande d'autorisation préalable au CRPF [2] (pas de réponse sous 15 jours = autorisation)
	Coupe **non conforme au PSG** ou PSG non agréé	Demande d'autorisation préalable au CRPF (réponse dans les 6 mois)
...possède un autre document de gestion durable	**Coupe conforme au document de gestion** (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion...)	Aucune formalité = Coupe libre
...ne possède pas de document de gestion durable	Coupe de **plus de 2 ha enlevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie** [3] (hors peupleraie)	Demande d'autorisation préalable à la DDT [4] de l'Isère
	Autres coupes	Aucune formalité = Coupe libre
Quelques cas particuliers		
Les Espaces Boisés Classés (POS/PLU/PLUi) *(cf. Arrêté Préfectoral N°2008-08300 – www.isere.gouv.fr)*	Coupe conforme à un PSG + coupe d'**arbres morts, dangereux** ou chablis + coupes dispensées via l'AP N° 2008-08300	Aucune formalité = Coupe libre
	Autres coupes	Déclaration préalable au Maire de la commune (aucune réponse sous 2 mois = autorisation)
Le Défrichement : « opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de **mettre fin à sa destination forestière** » ; dans un massif de plus de 4 ha (0,5 ha en situation alluviale).		Demande d'autorisation préalable à la DDT (interdit en EBC)

Dans tous les cas, toute coupe rase supérieure à 1 ha dans un massif forestier supérieur à 4 ha doit être reconstituée dans les 5 ans, par plantation ou régénération naturelle.

[1] *Le **P**lan **S**imple de **G**estion est un document de gestion durable de la forêt : **OBLIGATOIRE à partir de 25 ha** et **FACULTATIF entre 10 et 25 ha** (Une propriété soumise à PSG et qui n'en a pas (ou PSG expiré non renouvelé) est sous régime d'autorisation administrative et soumise à autorisation de la DDT pour toute coupe (hors autoconsommation)).*

[2] *Centre **R**égional de la **P**ropriété **F**orestière (contact : Mickaël CHATENET – 06 08 36 45 63 / mickael.chatenet@crpf.fr).*

[3] *Bois dont les arbres sont issus de semis naturels ou de plantations (≠ taillis : régénération naturelle par rejet de souche après coupe).*

[4] *Direction **D**épartementale des **T**erritoires (Cellule forêt-bois : 04 56 59 42 36).*

Stop aux dépôts sauvages

Des dépôts sauvages ont été constatés sur notre commune, plus précisément aux abords du Chemin de l'Estrat, tels que des matériaux et gros branchages de pin.
Pour rappel : les dépôts sauvages sont strictement interdits et passibles d'une amende.
Ni les élus , ni la commune ne sont en charge de ce type de nettoyage .
Le manque de civisme et de fibre écologique de certaines personnes irresponsables les conduisent à déposer sans retenue ces déchets..

Les responsables se reconnaîtront....

Bon à savoir

Article R 541-2 du code de l'environnement impose que:

« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et , d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement , est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination »

Article R 541-77 du code de l'environnement:
Article R 635-8 du code pénal:

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe **(1500 €)** le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, des déchets, des déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule.
Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit »

NI ICI, NI AILLEURS!

TOUT ET TOUS

A LA DECHETTERIE !!!!!!

Association d'aide à Domicile en Milieu Rural

Association loi 1901 qui apporte des services à domicile à l'ensemble de la population de Chatte et de ses communes rattachées.

- ***Gamme famille :***

Soutien aux familles : grossesse, naissance, maladie… pour entretien du logement, du linge, des courses, des repas et des activités avec les enfants, l'aide aux devoirs…

Garde d'enfants à domicile : tarif horaire fixe quelque soit le nombre d'enfants gardés.

Service adapté à votre emploi du temps. Aide financière de la CAF.

- ***Gamme autonomie :***

Aide aux personnes âgées ou en perte d'autonomie : courses, repas, ménage, entretien de la maison et du linge, accompagnement et aide à la toilette.

- ***Gamme domicile:***

Ménage et repassage.

- ***Télé-assistance Filien :***

Pour votre sécurité 24h/24 et 7jours/7.

Ces services sont assurés :

- par les salariés recevant une formation adaptée à leur fonction chaque année.
- par une équipe de bénévoles responsables qui gèrent l'ensemble de ces services.

Pour toutes ces aides, déduction de 50% sur vos impôts ou crédit d'impôts.

Pour tous renseignements et informations complémentaires, s'adresser à :

La Maison Des Services de l'ADMR

La forge 49 Place de la bascule 38160 CHATTE

Les après-midis de 13h à 16 h Tél : 04/76/38/69/16 admr.chat@fede38.admr.org

Repas dansant le 17/02/2017 à Chatte. Pensez à réserver votre soirée.

LES ASSOCIATIONS

Soins à domicile
SIRO
CABINET DE SOINS INFIRMIERS

Permanence de soins et actes infirmiers :
le matin de 7h45 à 8h15
le soir sur rendez-vous à 18h30

Secrétariat :
Lundi au samedi de 7h45 à 12h et de 15h à 18h
Fermé le mercredi et samedi après-midi et le dimanche

Adresse: 49 place de la bascule
Immeuble la Forge 38160 Chatte

Tél : 04 76 38 25 35. Fax : 04 76 36 87 63
Email : sirco@wanadoo.fr

L'équipe des infirmiers/infirmières du cabinet de soins infirmiers (SIRCO) exercent tous les soins habilités à leur fonction (prises de sang, injections, pansements, perfusion ...) ainsi que la maintien à domicile de personnes dépendantes (âgées ou handicapées).

En plus des soins à domicile elles/ils assurent une permanence au cabinet sans rendez-vous tous les jours , sauf le dimanche de 7h45 à 8h15 et le soir sur rendez-vous à 18h30, sauf le samedi et dimanche.

Vous pouvez joindre le personnel au 04 76 38 26 35, nous assurons, en cas d'urgence, une astreinte téléphonique 24h/24h.

Bibliothèque Intercommunale

LE LUTRIN

Communes de Murinais, Saint Appolinard, Bessins et Chevrières

Trois bonnes raisons de venir à la bibliothèque intercommunale
le lundi de 18 heures à 19 heures et le jeudi de 16 heures à 19 heures

- son fond propre (achats de nouveaux livres parus en 2017)

- les 1500 livres empruntés à la tête du réseau (médiathèque Saint-Marcellin)

- l'accès aux livres du réseau des 15 bibliothèques du canton

Et aussi les œuvres de nos artistes locaux régulièrement exposés.

Les Sapeurs-Pompiers de Chevrières-Murinais

2017 une belle année de recrutement pour notre caserne

3 nouveaux sapeurs pompiers ont poussé la porte de notre caserne.
Cédric Capillon pisciniste habitant Bessins
Stéphane Colomb chauffeur livreur grutier habitant Chevrières
Damien Chaize artisan habitant Murinais
Ils ont intégré notre caserne le 01 juin 2017 Ils ont ensuite passé avec brio les tests de recrutement à l'Ecole Départementale des sapeurs pompiers de l'Isère à la côte st André.

Une 4éme recrue est venue gonfler les rangs de notre caserne, Maryline Guillet , infirmière habitant Chevrières, Après avoir passé 2 années à l'étranger Maryline revient habiter sur Chevrières et souhaite, naturellement, redevenir Sapeur Pompier Volontaire. Après un stage de remise à niveau, Maryline est de nouveau opérationnelle pour participer aux interventions depuis le 1er octobre.
Merci à eux pour cet engagement envers la population de nos communes (Bessins, Chevrières, Murinais et St Appolinard)
Nous leur souhaitons la bienvenue, surtout la réussite de leur cursus de formation.

La caserne de Chevrières recrute!!!

Vous habitez Bessins, Chevrières, Murinais ou St Appolinard,
Vous avez entre 16 et 50 ans,
Vous êtes intéressés par le milieu des pompiers,
Vous avez envie de donner de votre temps à vos concitoyens,
Venez découvrir nos activités (secours à personne, incendie etc...) durant nos manœuvres mensuelles, le dernier vendredi de chaque mois à la caserne de Chevrières.
Contactez nous par avance
David Lépine 06 84 88 13 43
Jean Gaillard 06 74 55 93 82

les Rendez-vous de Sapeurs Pompiers

La fin d'année approche et comme d'habitude, nous sommes très heureux de venir vous proposer nos calendriers 2018.
Pour bien débuter l'année 2017, nous vous donnons rendez-vous le samedi 27 janvier au matin pour notre matinée boudin à la salle des fête de Chevrières pour la vente et sous les tôles pour la préparation et cuisson des boudins. Nous vous proposerons également la vente des Caillettes et des Saucissons à Cuire.
Cette année, la caserne de Chevrières va vous proposer une matinée de découverte des gestes qui sauvent le samedi 3 mars de 9h à 12h. N'hésitez pas à venir vous initier aux gestes qui vous permettront de prodiguer les premiers soins.
Toutes les personnes seront les bienvenues, petits et grands.
Ce sera également un moment convivial pour visiter notre caserne et partager.

Les Sapeurs-Pompiers de Roybon

L'année 2017 a débuté par la cérémonie de changement de chef de caserne. En effet le capitaine **Gérard MOUNIER VEHIER** avait quitté ses fonctions de chef de caserne. Atteint par la limite d'âge il fait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 65 ans le 16 Décembre 2016, après 36 ans de service dont 31ans de Chef de Caserne,
Le Capitaine **Gérard Mounier-Vehier** a été incorporé à la caserne de Roybon le 01 Janvier 1980, il a été :
- promu Sergent volontaire en 1982
- promu sous-Lieutenant adjoint au Chef de Corps en 1983
- promu sous-Lieutenant, Chef de Corps du Centre de Secours de Roybon en 1985 en succédant au Capitaine Maurice BUISSON.
- promu Lieutenant en 1986

Il accède à la fonction de Chef de Groupe en 2004
- promu Capitaine en 2005

Il accède à la fonction de Chef de Groupe Feu De Forêt en 2005
- Atteint par la limite d'Age il fait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 65 ans le 16 Décembre 2016, après 36 ans de service dont 31ans de Chef de Caserne

Au cours de sa carrière opérationnelle il a été honoré par :
- les médailles d'ancienneté, d'argent, de vermeil et d'or pour plus de 30 ans de service
- la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers « argent avec rosette », pour services exceptionnel
- la médaille de bronze de la sécurité intérieure

Et l'insigne de Chef de Caserne avec étoile d'or pour plus de 10 ans de commandement.
Parallèlement à sa carrière opérationnelle, il s'est investi pendant 28 ans en tant qu'administrateur de notre Union Départementale et pendant 15 ans en tant que membre de notre Union Régionale

Il a été honoré de ses engagements par :
-La fédération Française du dévouement et du bénévolat, en lui remettant la médaille de bronze et d'argent du dévouement
- De L'union départementale des pompiers de l'Isère en recevant, les médailles de reconnaissance, au grade de Chevalier, d'officier et de Commandeur
- De la Fédération Nationale des sapeurs-pompiers de France, le distinguant par la médaille d'argent de la reconnaissance fédéral

Nous lui souhaitons une bonne retraite
Il a été remplacé pour son d'adjoint le lieutenant **Jean Pierre DUPORT,**

L'effectif actuel de la caserne de Roybon est de 22 sapeurs pompiers volontaires avec 4 agents en double affectation et un médecin Capitaine le docteur Francine PRIEUR .
La caserne de Roybon recrute des futurs sapeurs pompiers,
En effet nous avons des difficultés à assurer tous les départs surtout en journée. Les casernes des secteurs voisins viennent nous compléter en effectif ou interviennent à notre place si besoin.
Depuis le 5 décembre les sapeurs pompiers de Roybon sont intervenus 146 fois avec :
102 interventions sur leur secteur d'appel dont :
- 70 interventions sur Roybon
- 4 interventions à Bessins
- 3 interventions à Saint Antoine l'abbaye (Dionay)
- 6 interventions à Marnans
- 5 interventions à Montfalcon
- 14 interventions à Saint Clair sur Galaure

Les autres interventions se situent principalement sur le secteur de Beaurepaire, la Cote Saint André, Saint Etienne de Saint Geoirs et Saint Marcellin.
La majeure partie des interventions concernent le secours à personne (109 interventions).

La Cabotte A Lou Petiot

Dès le retour des congés de fin d'année, les enfants de la garderie périscolaire ont pu découvrir ce que le Père Noël avait déposé sous le sapin.

De multiples jeux d'intérieur dont le Cluedo pour les enquêteurs en herbe, le Scrabble Junior pour se creuser les méninges,...

De plus, afin de tester l'endurance des Lou Petiots, le Grand Barbu a aussi déposé des jeux d'extérieurs (cordes à sauter et élastiques).

Enfin, comme c'est trop marrant de faire comme les grands, le Père Noël n'a pas oublié d'apporter des poupons et des Barbies.

Je bricole, tu bricoles, il bricole, nous bricolons, ...

Nous avons préparé Mardi Gras avec l'élaboration de très beaux masques.

Vos enfants ont aussi bricolé une pendule afin de leur apprendre à lire l'heure.

Les Lou Petiots ont pu tenter l'expérience de la peinture pétillante, surprise garantie !

Ils ont fait de belles créations en poterie grâce aux interventions de Françoise.

Les architectes en herbe ont laissé libre court à leur imagination et leur créativité avec l'initiation à l'architecture de Laura.

Nous souhaitons sincèrement remercier ces mamans pour leur implication auprès des enfants. Elles ont eu un franc succès !

Les enfants ont mis tout leur cœur lors de la conception des cadeaux à l'occasion de la fête des mères et de la fête des pères.

Bref, une fin d'année scolaire bien remplie pour les enfants de la garderie !

Après un bel été, ce fut le temps de la rentrée pour les enfants, qui, au niveau bricolage n'ont pas chômé.

En effet, ils ont confectionné le tableau des règles de vie à la garderie.

Puis, en attendant l'arrivée de l'automne, les Lou Petiots ont fabriqué de beaux mobiles papillons et des pommes à en faire pâlir de jalousie la belle-mère d'une princesse mondialement connue.

Evénements

Le Vendredi 6 Janvier, c'était la traditionnelle dégustation de la galette des Rois où vous avez pu découvrir une belle "exposition photos " de vos enfants, réalisée par Madly (Madly Reportage) lors d'ateliers qu'elle avait proposés aux enfants fin 2016.

Les membres du bureau remercient chaleureusement tous les participants.

Le 14 Mai 2017, la Cabotte a organisé un vide grenier et une vente de plants à la salle des fêtes de Murinais. Le soleil était au rendez-vous ce qui a attisé la curiosité des jardiniers.

La Cabotte A Lou Petiot (suite)

Le 2 Juillet, avait lieu le rallye de Saint Marcellin au cours duquel vous avez pu vous désaltérer ou vous réchauffer (merci la météo automnale) à la buvette organisée conjointement avec l'APE.

Nous souhaitons remercier chaleureusement les bénévoles venus nous aider à mener à bien les différentes manifestations proposées au cours de l'année.

Enfin, nous saluons l'investissement sans faille de nos salariées de la garderie qui sont toujours présentes lors des manifestations. Un grand merci de la part de tous les membres du bureau.

L'actualité People

Lors de l'Assemblée Générale du 16 Juin dernier, Loïc FREMONT a quitté son poste de trésorier et Claudine JOUBERT a quitté la liste des membres actifs. **Nous les remercions sincèrement pour leur investissement et le travail qu'ils ont accomplis dans l'association au cours de ces dernières années.**

Plusieurs membres ont démissionné de leur poste tout en restant membre du bureau.

Les membres du bureau sont :

Sylvaine GENESTE, Présidente	Isabelle LAURENT, Vice-présidente
Gaëlle DE MARCO, Trésorière	Madly Raymond, Vice-trésorière
Nathalie JULLIN, Secrétaire	Laure LAMBERT, Vice-secrétaire

Nous n'oublions pas nos chers membres actifs que nous remercions pour leur motivation et leur engagement.

Nous souhaitons la bienvenue à Isabelle au sein du bureau.

Nous remercions chaleureusement Claudine et Philippe pour leur générosité à l'occasion de leur union. Tous les membres du bureau leur adressent leurs sincères félicitations.

A vos agendas !

- Courant novembre, nous avons organisé notre traditionnelle vente de chocolats
- Le rendez-vous incontournable de Janvier : la dégustation de la galette des rois.
- Carnaval le 3 Février 2018 à Saint Appolinard.
- Une nouveauté, une vente d'agrumes aura lieu en Février.
- Nous renouvellerons l'opération vente de bulbes en mars ou avril.
- Le Samedi 12 Mai 2018 aura lieu la vente de plants et le vide grenier à Murinais.
- L'Assemblée Générale aura lieu le 15 Juin 2018 à Chevrières conjointement avec l'association de la cantine.

Nous lançons dès maintenant un appel aux bénévoles pour nous aider au cours de ces manifestations. Chacun (parents, oncle, tante, grands-parents, ...) peut à son niveau aider l'association en participant à une manifestation (bonne humeur garantie) ou en préparant des mets salés ou sucrés. Nous comptons sur vous !

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à l'actualité de notre association.

Cantine Scolaire Des Côteaux

En septembre 2016, les associations cantine-garderie ont choisi de se regrouper et de ne demander aux familles qu'une seule et unique adhésion. Ainsi, pour 20 € par an (au lieu de 15 € par association), les familles ont accès au portail cantine et garderie.

Au cours du mois de novembre, les membres des deux associations ont fêté cette entente autour d'une bonne table. Cette soirée conviviale s'est déroulée à l'Auberge des Saveurs, à Murinais.

Comme quoi, une bonne ambiance règne au sein de nos associations scolaires. Une raison de plus pour nous rejoindre….

REPAS DE NOEL

Vendredi 18 décembre, tous les élèves du RPI étaient invités au repas de Noël de la cantine.

Dans une ambiance toujours aussi festive, les enfants ont partagé un repas de fête, auquel la cantine est venue ajouter chips, oasis et papillotes !

L'après-midi est restée sur une note magique, avec un spectacle offert par l'APE.

Merci aux parents bénévoles venus nous aider à la surveillance et au service du repas.

UNE FIN D'ANNEE PRINCIERE

Le Vendredi 30 juin, l'association de la cantine a offert à tous les élèves du regroupement pédagogique un spectacle de fin d'année.
Tous les élèves du RPI avaient rendez-vous à la salle des fêtes de Chevrières.
La classe de St Appolinard a fait le trajet à pied juste avant la pluie.
Un car avait été affrété pour la classe de Murinais.
Après un bon pique-nique « maison », tous les enfants ont pu assister au spectacle
« Panique aux pays des contes », joué par la compagnie Chouette Comédie.
C'était un spectacle décalé, hilarant, dans lequel les actrices revisitent les contes à leur façon dans un univers totalement déjanté.
Les enfants ont même mis la main à la pâte en montant sur scène.
C'est devant un public totalement conquis que la compagnie nous a fait partir dans la folle aventure d'une Cendrillon des temps modernes.
La cantine remercie les parents bénévoles et les salariés de la cantine qui ont participé à l'encadrement de cette journée.

Cantine Scolaire Des Côteaux (suite)

BUREAU 2017/2018

Le bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 16 juin 2017 :

- ☐ Présidente : Emilie MUNTZ
- ☐ Vice-présidente : Marie-Hélène AFONSO
- ☐ Trésorière : Julie CHAIZE
- ☐ Vice-trésorière : Christiane ANDREI
- ☐ Secrétaire : Nathalie JULLIN
- ☐ Vice-secrétaire : Elodie RONZIER
- ☐ Membres actifs : Sandrine BRUNEL, Christelle SAPORITO, Emmanuelle RIGOUDY.

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Les repas seront toujours livrés par le traiteur Cécillon de Vinay.
La procédure de réservation et d'annulation des repas reste inchangée : les parents doivent effectuer cette démarche en ligne, au moins l'avant-veille, sur « e-enfance berger levrault » munis de leur identifiant et mot de passe.
Le prix du ticket reste inchangé : tarif unique à 4,10 € / repas (tarif double : 8,20 € en cas de repas non réservé dans les délais).

Les 3 sites de restauration seront encadrés par les salariés suivants :

- ☐ Chevrières : Louisa Hugonin, Philippe Guttierez, Brigitte Musto, Brigitte Jay et Marina Damjanovic.
- ☐ St Appolinard : Nadine Colombat dit Marchand.
- ☐ Murinais : Rose Cataldo.

VENTE DE POGNES

Samedi 18 novembre 2017, nous avons parcouru nos beaux villages afin de vous proposer une vente de pogne, St Genix et pain d'épices à domicile.
La fraicheur matinale n'a pas démotivé les troupes de bénévoles qui ont œuvré dans la bonne humeur.
Par manque de bénévoles et afin de pouvoir passer chez tout le monde, nous n'avons pas chômé ! Après l'effort, le réconfort : nous nous sommes retrouvés pour nous réchauffer autour d'un bon repas au restaurant Chevallier.

Nous vous remercions de l'accueil que vous nous avez réservé.

Le bureau remercie chaleureusement les bénévoles ayant participé à la manifestation.

Contact

cantinescolairedescoteaux@gmail.com ou **04.76.64.37.92**
(permanence de 10h à 14h sinon laisser un message)

Association des Parents d'Elèves

Bessins, Murinais, Chevrières et St Appolinard

LE PANIER GARNI

Cette année, le numéro gagnant des 66 paniers garnis vendus était le 9. Celui-ci était constitué d'une pogne, d'un jus de pomme artisanal, d'une crème de noix au chocolat, d'une moutarde aux noix, d'un nougat aux noix, de chocolat, et de deux saucissons.

JOURNEE DES ENFANTS

Cette année, l'association des parents d'élève de Bessins, Murinais, Chevrières et St Appolinard, a organisé le 1er avril, une journée dédiée aux enfants. Malgré le mauvais temps, les enfants ont pu profiter d'une journée bien remplie.

En effet face au mauvais temps un plan B a été mis en place. Nous nous sommes donné rendez-vous à la salle des fêtes de Murinais, un parcours pour les plus petits a été mis en place à l'intérieur avec, à l'arrivée, un trésor pour les petits aventuriers qui découvraient le code. Et sous le préau, de nombreux défis attendaient les plus grands afin de récupérer tous les indices qui leur permettaient d'accéder aux trésors. Les artistes ont pu faire de très beaux coloriages de poissons d'avril qui ont fini selon la coutume du 1er avril, accrochés dans le dos de nombreuses personnes.

Pour clôturer cette belle chasse aux trésors, les enfants ont eu le plaisir de danser la zumba, grâce à la jeune et dynamique Pauline Detroyat.

Puis la journée a continué au rythme des rebonds et cris de joie des enfants sur les trois châteaux gonflables proposés par Jeux gonflable 38, la fraicheur de la journée a vite été oubliée.

Pour les gourmands l'Auberge des Saveurs avait préparé un délicieux coq au vin et ses pâtes fraiches et une succulente Marcellinette (tartiflette au St Marcellin) qui pouvaient être dégustés sur place ou être emportés. Et pour les petits creux de l'après-midi de nombreuses gourmandises nous étaient proposées : crêpes, éclairs au chocolat ou à la vanille, tartelettes aux pommes ou au chocolat, beignets à la framboise au chocolat ou à la pomme, bonbons, popcorns… ainsi que des boissons.

L'APE tient à remercier les bénévoles qui ont aidé au bon déroulement de cette journée dédiée aux enfants. Tous les bénéfices de cette journée seront partagés pour participer aux sorties ou activités des différentes classes du RPI.

A.P.E

LA FETE DE L'ECOLE

Elle s'est déroulée le vendredi 23 juin au clos des tilleuls à Chevrières.
C'est à 16h sous le soleil et dans la bonne humeur que les enfants ont pu découvrir les deux châteaux gonflables, le chamboule-tout, la pêche à la ligne et des jeux en bois, ainsi que le stand de gâteaux et les gagnants de la tombola. Parmi plus de 250 lots remis, le premier lot de la tombola était une tablette.
Le spectacle a eu lieu en plein air, à 17H45 tout le monde avait rendez-vous devant la scène pour admirer le spectacle donné par les enfants et leurs maitresses. La classe de CM2 a ouvert le spectacle suivi de la garderie, puis chaque classe du regroupement pédagogique intercommunale a présenté son numéro.
Et pour clore la journée, un délicieux repas « pasta party » (cuisiné par le « Traiteur des Côteaux »), pris sur place ou à emporter, était proposé à ceux qui le souhaitaient.

BUVETTE DU RALLYE

Le 1er juillet 2017, les membres des 3 associations (cantine, garderie et APE) étaient présents pour tenir la buvette à l'occasion du Rallye de Saint Marcellin.
Ce fut une journée bien remplie avec ses 4 spéciales. Malgré les nuages et les quelques arrêts de course, la journée s'est bien déroulée, dans la joie et le partage. Nous remercions tous les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de ce week-end.
L'association des parents d'élèves, vous souhaite de bonnes vacances, et vous donne rendez-vous à la rentrée pour les nombreuses animations qui vous seront proposées.

NOUVEAU BUREAU

Cette année, quelques changements ont eu lieu au sein de l'association des parents d'élèves du RPI. En effet de nouveaux membres ont intégré le bureau. Quatre postes étaient à pourvoir : président, vice -président de Chevrières, vice-président de Bessins et vice-secrétaire.

Ont été élues :

Présidente : Sandrine BRUNEL
Secrétaire : Elodie RONZIER
Trésorière : Christiane ANDREI
Vice-secrétaire : Sabine BESSON
Vice-trésorière : Pauline SZKUDLAREK

Vice-présidente de Chevrières : Stéphanie DI MARIA
Vice-présidente de St Appolinard : Aurélie GIRARD
Vice-présidente de Bessins : Olga GRILLOT
Vice-présidente de Murinais : Emile BELLE

L'APE remercie tous les bénévoles de l'année qui s'est écoulée, et espère vous voir nombreux aux futures manifestations.

L'APE vous donne rendez vous le 22 juin 2018 à Chevrière pour la fête de l'école et pour le rallye le 30 juin et 1er juillet 2018

Information et Réservation : ape38160@gmail.com

A.P.E

LE MARCHE DE NOEL

Le 11ème marché de Noël s'est déroulé le samedi 2 décembre à Saint Appolinard, les visiteurs étaient attendus à partir de 10h pour venir découvrir les divers stands d'artisans locaux, ainsi que le stand des bricolages réalisés par les enfants et les parents d'élèves. La neige était au rendez-vous pour le grand plaisir des yeux.

Il y avait également de nombreuses animations pour divertir les enfants (poney, trampoline, maquillage, sculptures de ballons, concours de dessins, réalisation de photophores suivie d'un défilé dans les rues de Saint Appolinard…), ainsi qu'une rencontre du Père-Noël avec la possibilité de faire une photo en sa compagnie.

Tout au long de la journée, une buvette et un point restauration avec des crêpes, des gâteaux sucrés et salés, ainsi que des verres de bonbons ont permis aux petits et grands de se régaler.

A 18h30, un spectacle de théâtre musical et humoristique sur le thème du recyclage présenté par Ecolo-Man a été offert par l'association (APE).

Les visiteurs qui le souhaitaient, pouvaient repartir avec un repas réalisé par l'Auberge des Saveurs à Murinais qui se composait de diots et crozets savoyards, ou de fromage : du Bleu du Vercors ou de la vercorette (raclette au lait du Vercors) pour une éventuelle soirée raclette ou simplement à déguster pour les plus gourmands.

L'APE vous donne rendez-vous le 22 juin 2018 pour la fête de l'école à Chevrières.

Passez de bonne fête de fin d'année.

INFOS INTERCOMMUNALES

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

Est née le 1er janvier 2017

« Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté »

Le nombre de conseillers par commune dépend de son "poids démographique".
37 des 47 communes sont représentées par 1 conseiller (+ 1 suppléant)
5 communes par 2 conseillers
3 communes par 3 conseillers
1 commune par 6 conseillers
1 commune par 12 conseillers
Au total, 74 conseillers délibèrent sur les orientations politiques intercommunales.
Le bureau exécutif conduit par un président et 15 vice-président-e-s définit ces grandes orientations.

Depuis 40 ans les commues et leurs groupements intercommunaux successifs travaillent ensemble au développement du territoire. Confirmée au lendemain des municipales 2014, cette tradition s'est concrétisée en 2016 avec la validation de la constitution d'une intercommunalité regroupant les communautés de communes de « Chambaran Vinay Vercors », de la « Bourne à l'Isère » et du « Pays de Saint-Marcellin ».

De Saint-Lattier à Saint Quentin sur Isère, de Rencurel à Bessins, de Quincieu à Chatelus,47 communes regroupant 43 853 habitants constitueront la Communauté de communes de « Saint-Marcellin Vercors Isère ».
C'est une nouvelle étape qui a fortement mobilisé les élus tout au long de l'année pour inventorier l'exercice des pratiques, des compétences dans chaque intercommunalité, puis établir la liste des enjeux pour ce nouveau territoire et ses habitants

Qu'est ce que ça change ?

Si le périmètre géographique et le nombre de communes évoluent, l'objectif de cette grande communauté de communes sera de veiller au développement de ce territoire en défendant ses atouts. Les services perdurent : les enfants accueillis en multi-accueil ou crèche le seront toujours, idem pour les cours de fitness ou de natation, la gestion du tri de nos déchets ménagers, etc... « La continuité dans le changement tout en maintenant la proximité ».

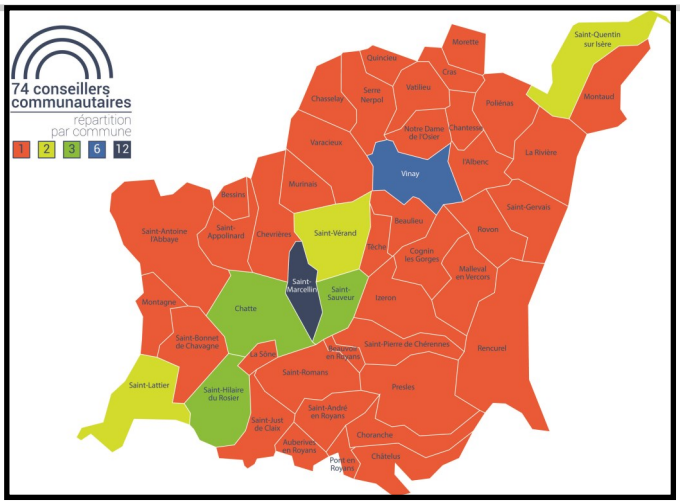

Le conseil communautaire du 12 janvier 2017 a élu son président, **Frédéric de Azevedo** (maire de Saint-André-en-Royans), et désigné ses 15 vice-présidents qui sont :

- 1ère vice présidente **: Nicole Di Maria**, déléguée à la cohésion sociale, la prévention et à la politique de la ville
- 2ème vice président : **André Roux,** délégué au développement économique et à l'agriculture
- 3ème vice présidente : **Geneviève Moreau-Glénat**, déléguée aux ressources humaines et aux partenariats publics
- 4ème vice président : **Jean-Michel Revol**, délégué au développement culturel, au projet de territoire & au développement durable
- 5ème vice présidente : **Dominique Uni**, déléguée à l'enfance et à la jeunesse
- 6ème vice président : **Jean-Marc Vernet**, délégué à la collecte et à la valorisation des ordures ménagères
- 7ème vice présidente : **Marie-Chantal Jolland**, déléguée au développement touristique & au patrimoine
- 8ème vice président : **Yvan Creach**, délégué aux services techniques
- 9ème vice présidente : **Isabelle Dupraz-Forey,** déléguée à l'aménagement du territoire & à la planification
- 10ème vice président : **Vincent Lavergne**, délégué à l'environnement et à l'énergie
- 11ème vice présidente : **Amandine Vassieux**, déléguée à l'économie numérique et aux politiques contractuelles
- 12ème vice président : **Jean Cartier**, délégué à l'eau et à l'assainissement
- 13ème vice président : **Michel Gentit**, délégué au sport, aux loisirs et à la citoyenneté
- 14ème vice président : **Jean-Pierre Faure,** délégué à l'insertion, l'emploi et au développement de l'économie sociale et solidaire
- 15ème vice président : **Sylvain Belle**, délégué aux finances

Projet éolien de Dionay-Saint Antoine-l'Abbaye

Sur le territoire communal de Dionay-Saint Antoine l'Abbaye le projet éolien avance.

La diversification des sources de production d'électricité en France remonte à plus de 15 ans. Après le Grenelle de l'environnement, la COP 21 est venue rappeler l'importance de l'enjeu climatique et la nécessité d'engager une transition de nos sources de production énergétique. La commune de Saint Antoine l'Abbaye et plus particulièrement le territoire communautaire Saint Marcellin Vercors Isère Communauté sont engagés dans la démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS). Ainsi le territoire porte et soutien de nombreuses actions en faveur de la transition énergétique du territoire.

Depuis la pose d'un mât de mesure, les études de faisabilité du projet finalisées au printemps 2017, ont permis, pendant l 'été, de définir un projet d'implantation de 11 éoliennes.

- 11 éoliennes, disposées en deux lignes parallèles (6 sur la ligne nord, 5 sur la ligne sud) ;
- Une puissance totale d'environ 30MW ;
- Une production estimée équivalente à la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 28 000 foyers ;
- Un investissement de plus de 40 Millions d'euros, avec une possibilité pour le territoire, de participer financièrement au projet.

Les premiers échanges locaux ont permis de mettre en avant une forte volonté d'investissement participatif dans le projet. Des collectivités aux citoyens, EDPR travaille activement avec le territoire pour structurer cette participation pour parvenir à financer une éolienne citoyenne.

EDPR exploite depuis plus de 10 ans des parcs éoliens en France. Présent depuis les études de faisabilité des projets éoliens, EDPR réalise la construction et assure l'exploitation des éoliennes et leur démantèlement.

Dans les semaines à venir, une lettre informera des prochaines permanences qui seront organisés à destination des habitants des communes et communauté de communes environnantes du projet.

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

Maison de la santé pluridisciplinaire

Ouverte depuis le 4 septembre 2017, la maison de santé pluridisciplinaire accueille 5 médecins, 1 infirmière Asalé et 2 libérales, 3 kinés, 2 psychologues, 1 diététicienne, 1 orthopédiste orthésiste, 1 orthophoniste, 1 orthoptiste et le laboratoire de biologie médicale. Pierre Ortega, médecin généraliste et porte parole du groupe de professionnels, insiste sur la philosophie du projet. Leur association au sein du même espace est l'expression de leur volonté de travailler sur une dynamique de groupe, pour proposer de nouvelles méthodes collectives de prise en charge des patients et pour attirer de nouvelles générations de praticiens moins enclins à l'exercice isolé de leur activité.
Lors de l'inauguration du 7 octobre, Jean-Pierre Barbier Président du Conseil Départemental de l'Isère, pharmacien de profession, a salué cette démarche collective pas toujours évidente chez les praticiens libéraux. Avec Yannick Neuder (vice président à la région Auvergne Rhône-Alpes, également médecin), les deux élus ont présenté à l'assemblée les dispositifs d'aide à l'installation des jeunes médecins, récemment adoptés par le département et la région.

L'intercommunalité finance les travaux de construction du bâtiment, dont les coûts restant à charge (hors subventions) seront remboursés par les loyers versés par les professionnels de santé.

Le bâtiment est situé à Saint-Marcellin (en face du Diapason).
Le laboratoire d'analyses médicales se situe dans les mêmes locaux.
Secrétariat des médecins est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Une permanence est assurée le samedi matin. Tél : 04 76 38 79

L'espace enfance

les élus inauguraient, ce même jour l'espace enfance en centre ville à Saint Marcellin.

Inaugurée également le 7 octobre par les élus départementaux et par les élus de la communauté de communes, la crèche est devenue l'espace enfance. Les travaux ont permis d'utiliser l'étage supérieur du bâtiment qui n'avait jamais été exploité, de doubler la superficie (1100m²) pour offrir un panel complet de services aux familles en centre ville à Saint-Marcellin : un relais assistante maternelle (RAM), un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) Pirouette et un multi accueil Le Petit Prince.

ETAT CIVIL

Alicia PEREIRA née le 26 mars 2017

Félicitations

Sylvain Dherbassy et Laure Maliba

Qui se sont unis le 14 juillet 2017

Bienvenue aux nouveaux arrivants

- MITTAINE Benjamin et ROLIN Eloïse .....(*maison Bruno EFFANTIN)*
- SENECLAUZE Cédric .....*(maison MAURAY)*
- JOUANNIN Claire et BARACHET Christine .....*(maison MORNAY au village)*
- EXIBARD Hoel et ANTELME Mélie.....(*maison SOULIER BOIS)*
- DE BRUYN Nils et BRASSIN Caroline.....(*maison CHOROT)*

ANNEE 1917

Des actes de naissance de la Commune de Bessins pour l'année 1917

Noms et prénoms des Enfants	Numéros des actes	Dates des actes
Argoud Léon Constant	3	22 mai 1917
Effantin Simone Marcelle Joséphine	4	30 mai 1917
Bellerin Armand Marius	1	5 mars 1917 } Jumeaux
Bellerin Marie Antoinette Alix	2	5 mars 1917 }

ié par nous Aimé Bossan, maire officier de l'état-civil de la
mune de Bessins les trois janvier mil neuf cent dix-huit —
Le Maire officier de l'état civil -

alphabétique des actes de décès de la Commune de Bessins pour l'année 1917

Noms et prénoms des décédés	Numéros des actes	Dates des actes
Chorot Louis Raymond	2	1er avril 1917
Lambert François	1	28 janvier 1917
Pécheur Louis Ferdinand	4	15 juillet 1917 (Transcription)
Rodon Marie Augustine	3	9 avril 1917

ié par nous Aimé Bossan, maire officier de l'état civil de la commune
ssins les trois janvier mil neuf cent dix sept. —
Le Maire officier de l'état civil

Tel/Fax : 04/76/64/11/42

Répondeur : 09/60/00/66/98

mairie.bessins@orange.fr

www.bessins.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30 à 11h30

Jeudi 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Vendredi 18h30 à 19h30

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Tel : 04/76/38/66/03 ou 04/76/36/36/81

Tel Régie : 04/76/38/61/48

(Factures ordures ménagères)

DECHETTERIE DE SAINT-SAUVEUR

Tél : 04 76 38 36 94

Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi 9h00-12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi de 9h00 à 18h00

Maternelle Chevrières : 04/76/64/11/95

Primaire Chevrières : 04/76/64/12/20

Primaire Murinais : 04/76/64/22/38

Primaire St Appolinard : 04/76/64/18/11

Garderie à Chevrières : 06/45/31/50/89

Cantine : 04/76/64/37/92

NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18 ou 112 avec un portable

SAMU :15

GENDARMERIE :17

CENTRE SOINS INFIRMIERS DE CHATTE : 04/76/38/26/35

CENTRE HOSPITALIER DE ST MARCELLIN 04/76/64/64/90

ADMR : 04/76/38/69/16